

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3522

présenté par
M. Millienne

à l'amendement n° 3052 de Mme Michel

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« le Syndicat des transports d'Ile-de-France »

les mots :

« Ile-de-France Mobilités ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.